



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fédérations

Question au Gouvernement n° 3221

Texte de la question

ENQUÊTES SUR LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

M. le président. La parole est à M. Éric Berdoati, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Éric Berdoati. Madame la ministre des sports, en publiant, il y a quelques jours, des propos qui auraient été tenus fin 2010 lors d'une réunion des plus hauts cadres techniques de la fédération française de football, dont le sélectionneur Laurent Blanc, un site internet a jeté l'opprobre sur le football français qui, il faut bien l'avouer, n'avait vraiment pas besoin de cela. D'après ce site, il aurait été question d'introduire des quotas afin de limiter le nombre de joueurs binationaux dans les équipes nationales. J'observe que ce n'est malheureusement pas la première fois que ce site utilise de telles méthodes, mais ce n'est pas, aujourd'hui, l'objet de ma question. Tous ceux qui connaissent, qui pratiquent et qui aiment le sport le savent bien : la sélection d'un joueur ou d'un athlète se fait uniquement et exclusivement sur ses performances physiques, sur ses qualités techniques et sur sa capacité mentale à gérer l'effort, à faire des performances. Voilà le quotidien d'un sportif. La notion même de quota dans le sport est absurde.

Le sport est porteur de valeurs et doit servir d'exemple aux jeunes générations. Le sport est universel, les discriminations n'y ont pas leur place. Il serait temps, à cet égard, que les dirigeants de la Fédération française de football se reprennent. Vous avez décidé, madame la ministre, de confier une enquête à l'inspection générale de la jeunesse et des sports, parallèlement, à l'enquête interne menée par la fédération française de football. Je tiens à saluer votre réactivité et votre prudence, gages de sérénité et de lucidité. En effet, avant de proposer des sanctions, il est préférable d'attendre les résultats de l'enquête diligentée par l'inspection générale de la jeunesse et des sports et de connaître réellement les faits ainsi que la réalité des propos tenus.

Madame la ministre, pouvez-vous informer la représentation nationale sur les conclusions issues de l'enquête menée par l'inspection générale de la jeunesse et des sports et nous dire quelles sont les conséquences que vous comptez en tirer ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à Mme Chantal Jouanno, ministre des sports.

Mme Chantal Jouanno, *ministre des sports*. Monsieur le député, vous l'avez rappelé, le 28 avril dernier, le site *Mediapart* affirmait que les dirigeants du football " veulent moins de noirs et d'arabes. " Ce sont des accusations graves car, je le rappelle, les quotas fondés sur l'origine ou la couleur de peau sont un délit. Cela est également contraire aux valeurs du sport, comme vous l'avez souligné.

C'est pourquoi le Gouvernement a souhaité avoir un maximum d'objectivité et de transparence dans ce débat. La mission d'inspection du ministère, une mission indépendante, a clairement conclu que cette solution des quotas n'a jamais été validée ou appliquée, même officieusement. Ces conclusions sont confirmées par la commission présidée par le député communiste M. Patrick Braouezec.

Certes, la DTN n'a pas été exemplaire dans la conduite de sa réunion, au cours de laquelle ont été utilisés des propos qui donnent un sentiment de malaise, proches de la discrimination. Toutefois la mission conclut qu'aucun élément matériel ne permet de saisir la justice ; rien ne permet d'accuser en bloc les dirigeants du football ; rien ne permet d'accuser Laurent Blanc de racisme, et il appartient au seul conseil fédéral de décider de l'avenir du directeur technique national.

Cette affaire est grave : elle est grave par les commentaires et les prises de position radicales qui ont porté atteinte au symbole républicain de l'équipe de 1998 ; elle est grave car elle salit le monde du football qui, au

contraire, est un vecteur d'intégration ; elle est grave car la délation ne peut pas être institutionnalisée dans une république ; elle est grave, car comment est-il possible qu'un site internet en quête d'argent, donc de *scoop*, puisse ainsi, par amalgame, jeter en pâture des hommes et un idéal de cohésion ?

Que nous soyons hommes politiques ou journalistes, nous n'avons qu'un devoir : celui de l'intérêt général, et non pas celui de la désinformation. Alors, au terme de cette affaire, ne jetons pas aux oubliettes l'idéal du sport et rappelons-nous d'un principe extrêmement simple : les équipes que nous aimons sont celles qui aiment la France et ses valeurs. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Eric Berdoati](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3221

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 11 mai 2011